Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260619-19JUIN26_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 12 juin 2026	Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 11** **Votants : 14**	**Etaient présents : Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DE LA FOREST, M. DINEL, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, M. LE BLANC, Mme LE TOQUIN, Mme MAROT, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : Myriam LUCAS à Pierre-Yann BRIQUE, Peggy NICOLAS à Benoit LE BLANC et Fabien ADELYS à Thierry CHAMAILLARD** **Absent n'ayant pas donné de pouvoir : Géraldine FRAY** **Secrétaire de séance : Solenn LE TOQUIN**
Numéro : **19JUIN26_01**	

Objet : Décision modificative budget 09101 du lotissement du Champ Jarno N° 01/2026

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de **0,10 €** sur le budget primitif 2026 du lotissement du Champ Jarno, voté en date du 24 avril 2026 (délibération n° 24AVRIL26_05).

Rappel des montants primitifs :

- Section de fonctionnement : 237 274,40 €
- Section d'investissement : 197 463,24 €

Modifications proposées :

- En dépenses d'investissement, au compte 3555-040 : + 0,10 €
- En recettes d'investissement, au compte 168742 : + 0,10 €

Nouveaux montants soumis à validation :

- Section de fonctionnement : 237 274,40 €
- Section d'investissement : 197 463,34 €

M. le Maire donne diverses explications sur les chiffres inscrits. Il précise notamment que les dépenses de la section de fonctionnement comprennent :

- Le déficit reporté : 124 737,73 €
- Des charges diverses : 5,00 €
- La variation des stocks : 112 531,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée et adopte le budget ainsi modifié.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 22 juin 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD